

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

---

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS72

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----  
**ARTICLE 7**

I. – Supprimer l'alinéa 15.

II. – En conséquence, à l'alinéa 28, substituer aux mots :

« ou les dates »

le mot :

« date ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 15 prévoit la possibilité de fractionner le versement de la prime de partage de la valorisation de l'entreprise. Une telle disposition participe à la confusion entre les éléments du salaire ouvrant des droits aux salariés et cette prime qui les en prive. Les auteurs de cet amendement souhaitent donc supprimer cette disposition.